1 Introduction
2 Analyse des dangers : sdb-p752-be-fr_potassiumpermanganate
2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS
2.2 Erreurs de classification
2.2.1 Produit
2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit
2.4 Dangers et/ou mesures par voie d'exposition
2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes
2.5.1 Potassium permanganate
2.6 Protections individuelles et collectives à envisager
2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

Tilte	EmillA – Analyse des dangers du produit sdb-p752-be-fr_potassiumpermanganate
Company	Carl Roth GmbH...Co. KG
Date	2026-11-23
Version	Rev0
Auteur	Emilia 0.8.1

1 Introduction

Le présent rapport analyse les dangers intrinsèques du produit **sdb-p752-be-fr_potassiumpermanganate**.

L'analyse vise à répondre aux questions suivantes :

- Quels sont les dangers associés au produit et à ses substances ?
- Les substances présentes sont-elles soumises à des valeurs limites d'exposition ou à des classifications particulières (CMR, SEVESO, ...) ?
- Quels sont les dangers pour la santé connus pour ces différentes substances ?
- Est-ce que la FDS reçue présente potentiellement des erreurs (obsolescence, changements dans les classifications de l'ECHA, ...) ?
- Quelles mesures de prévention doivent être envisagées lors de l'utilisation de ce produit ?

La fiche de données de sécurité (FDS) a été traitée à l'aide de l'outil d'intelligence artificielle **EmilIA** développé par **Modyva**. Les résultats ont été revus et contrôlés par Modyva.
L'analyse se limite à une analyse des dangers. L'exposition au risque basée sur les conditions réelles d'utilisation in-situ n'a pas été évaluée.

Cette étude est basée sur les prescriptions et recommandations suivantes :

- LIVRE VI — Agents chimiques, cancérigènes, mutagènes et reprotoxiques
- Fiches toxicologiques de l'INRS
- Directive 2012/18/UE (SEVESO)
- Règlement (CE) 1272/2008 (CLP)
- Règlement (CE) 1907/2006 (REACH) — Annexe XVII / Annexe XIV
- Règlement (UE) 2019/1021 (POP)
- Règlement (UE) 528/2012 (Biocides)

2 Analyse des dangers : sdb-p752-be-fr_potassiumpermanganate

Dans la suite, nous détaillons les dangers associés au produit **sdb-p752-be-fr_potassiumpermanganate**, les éléments potentiellement erronés ou obsolètes relevés dans la FDS, les classifications des différentes substances présentes et les protections individuelles à envisager.

2.1 Remarques préalables relatives au contenu de la FDS

PROPRIÉTÉ	VALEUR
Fabriqué par	Carl Roth GmbH...Co. KG
État physique	solide
Forme	solide cristallin (poudre fine)
pH	7 – 9
Usage	L'utilisation prévue du produit est : substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse.
Date FDS	2025-08-04

La FDS date du 2025-08-04. Elle a donc 1 an(s).

2.2 Erreurs de classification

2.2.1 Produit

Emilia n’a pas identifié d’erreur de classification dans la FDS.

2.3 Dangers, conseils de prudence et classification pour le transport du produit

Mention d’avertissement : Danger

Pictogrammes (SGH) :



Comburant | Corrosif | Nocif / Irritant | Grave pour la santé | Danger pour l’environnement

Mentions de danger :

- H272 Peut aggraver un incendie; comburant.
- H302 Nocif en cas d’ingestion.

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.
- H318 Provoque des lésions oculaires graves.
- H373 Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
- H400 Très toxique pour les organismes aquatiques.
- H410 Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Conseils de prudence :

- P220 Tenir/stocker à l'écart des vêtements/.../matières combustibles
- P273 Éviter le rejet dans l'environnement.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
- P752 P752

Transport :

- ADR : 5.1
- RID : 5.1
- ADN : 5.1
- IMDG : 5.1
- IATA : 5.1
- UN : 1490

2.4 Dangers et/ou mesures par voie d’exposition

skin : • Se laver immédiatement et abondamment avec beaucoup d’eue.

• Retirer tout vêtement souillé ou éclaboussé avant le lavage.

eyes : • Rincer l’œil à l’eau courante pendant 10 – 15 minutes, en gardant la paupière ouverte.

• Consulter un ophtalmologiste après rinçage.

• Protéger l’œil non blessé.

ingestion : • Rincer la bouche immédiatement.

• Boire beaucoup d’eau (si la personne est consciente).

• Appeler immédiatement un médecin.

• Attention à la forte causticité pouvant provoquer une perforation de l’œsophage et de l’estomac.

inhalation : • Fournir de l’air frais.

• En cas de malaise ou de doute, consulter un médecin.

2.5 Informations relatives aux substances dangereuses présentes

2.5.1 Potassium permanganate

Identification

- N° CAS : 7722-64-7
- N° EINECS : 231-760-3

Concentration :greater or equal to 99.0

Dangers :

- H314 Provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves.

Réglementation & Valeurs limites

RÉGLEMENTATION	PRÉSENCE / VALEUR
Classé CMR	Non
REACH Annexe XVII (restrictions)	Non
REACH Annexe XIV (autorisation)	Non
Règlement POP	Non
RPB (Biocides)	Non
Seveso (phrases H pertinentes)	Non
VLE – Code du Bien-être au travail	Non

2.5.1.1 PROPRIÉTÉS

Pas d’informations disponible.

2.6 Protections individuelles et collectives à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Mains	Gants • Matériau : nitrile (NBR – caoutchouc nitrile). • Épaisseur de la matière : > 0,11 mm. • Temps de rupture/permeation (niveau 6) : > 480 minutes (perméation). • Norme applicable : EN 374 (gants de protection contre les substances chimiques). • Recommandations supplémentaires : vérifier l'étanchéité et la résistance à la pénétration avant usage, surtout en cas d'exposition prolongée ou à des températures plus élevées.
Yeux	Lunettes / écran facial • Utiliser des lunettes de protection avec protection latérale (côtés). • Porter un équipement de protection du visage complet si nécessaire.
Peau	Gants • Matériau : nitrile (NBR – caoutchouc nitrile). • Épaisseur de la matière : > 0,11 mm. • Temps de rupture/permeation (niveau 6) : > 480 minutes (perméation). • Norme applicable : EN 374 (gants de protection contre les substances chimiques). • Recommandations supplémentaires : vérifier l'étanchéité et la

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
	résistance à la pénétration avant usage, surtout en cas d’exposition prolongée ou à des températures plus élevées.
Système respiratoire	Masques respiratoires / filtres • Protection requise en cas de dégagement de poussière. • Filtre à particules conforme EN 143, type P2 (filtration ≥ 94 % des particules atmosphériques). • Code couleur : blanc.
Corps	Vêtements de protection / combinaisons • Porter un vêtement de protection approprié pour éviter le contact avec la peau et les vêtements. • Recommandation d’utiliser une combinaison chimique résistante aux substances corrosives (non détaillée dans le texte, mais mentionnée comme « vêtements de protection/combinaisons »).

2.7 Conditions de stockage et de manipulation à envisager

ZONES À PROTÉGER	MESURES À ENVISAGER
Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	- Manipuler et ouvrir le récipient avec prudence. - Éviter l'exposition. - Éviter la formation de poussière. - Bien nettoyer les surfaces contaminées. - Mesures destinées à prévenir les incendies et à empêcher la production de particules en suspension et de poussières : élimination de dépôts de poussières, tenir à l'écart des matières combustibles.
Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités	Conditions d'un stockage sûr (conformément à la rubrique 7.2) - Stocker dans un endroit sec. - Maintenir le récipient fermé de manière étanche. - Tenir à l'écart des matières combustibles. Incompatibilités potentielles - Observez le stockage compatible de produits chimiques. - Matières incompatibles : voir rubrique 10 (aucune information additionnelle fournie). - Tenir/stocker à l'écart des vêtements/matières combustibles et prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles.
Utilisation(s) finale(s) particulière(s)	L'utilisation prévue du produit est : substance chimique de laboratoire, utilisée en laboratoire et à des fins d'analyse.